

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 14 janvier 2022

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 14 janvier 2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 28 janvier 2022

POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT**Création de la CCSPL, désignation des membres élus et nomination des représentants d'associations locales**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3121-15 et L.1413-1,

Vu les candidatures déposées pour composer la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL),

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant que la CCSPL est présidée par le président du Conseil départemental ou son représentant et qu'elle comprend des membres du Conseil départemental désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par le Conseil départemental,

Considérant qu'il y a lieu de créer et fixer la composition de la CCSPL,

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux désignations et nominations des membres de la CCSPL,

Considérant que dans l'hypothèse où une seule liste est déposée, les nominations prennent effet immédiatement,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET CONSTATE QU'UNE SEULE CANDIDATURE A ETE DEPOSEE POUR CHAQUE POSTE A POURVOIR,

Décide de créer une Commission consultative des services publics locaux.

Décide de fixer à trois le nombre de conseillers départementaux composant la CCSPL et à trois le nombre de représentants d'associations locales.

Prend acte qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein de la CCSPL du Département.

Prend acte des nominations à effet immédiat des conseillers départementaux au sein de la CCSPL.

Prend acte de la lecture par le Président du Conseil départemental des nominations des représentants du Département au sein de la CCSPL :

- Monsieur Jean-François RAYNAL
- Madame Laurence BOULARAN
- Madame Josette JEAN

Prend acte de la lecture par le Président du Conseil départemental des nominations des représentants des associations locales au sein de ladite Commission :

- Monsieur Alain LENOIR, représentant de l'Association française des utilisateurs des télécommunications (AFUTT),
- Monsieur Jean-Pierre VOSNIER, représentant de l'Association sportive mantaise,
- Monsieur David BENBASSAT, représentant de l'Organisation générale des consommateurs.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 28 janvier 2022**Création de la CCSPL, désignation des membres élus et nomination des représentants
d'associations locales**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Bédier Pierre

Secrétaire : Geoffroy Bax de Keating

Votent POUR (37) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Claire Chagnaud-Forain, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal.

Procurations : Philippe Benassaya à Sonia Brau, Olivier Lebrun à Marie-Hélène Aubert, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Patrick Stefanini à Josette Jean.

Affichage le : 3 février 2022

Transmission préfecture le : 2 février 2022

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20220128-lmc1126148-DE-1-1

Du : 2 février 2022

Délibération exécutoire le : 3 février 2022